La résolution sans violence aiguë d'une crise politique lourde: le Mai 68 Français

Jean-François Sirinelli

▶ **To cite this version:**

Jean-François Sirinelli. La résolution sans violence aiguë d'une crise politique lourde: le Mai 68 Français. Colloque "Terror and the Making of Modern Europe: Transatlantic Perspectives on the History of Violence", Apr 2008, Stanford, États-Unis. hal-01053164

HAL Id: hal-01053164

https://sciencespo.hal.science/hal-01053164

Submitted on 29 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

16 mars 2009
Stanford - avril 2008

LA RÉSOLUTION SANS VIOLENCE AIGUË D'UNE CRISE POLITIQUE LOURDE : LE MAI 68 FRANÇAIS

Dans un colloque consacré à une « histoire de la violence », évoquer la crise française de Mai 68 peut assurément surprendre le lecteur. Si cette crise fut alors aiguë et si les affrontements entre étudiants et policiers furent, à plusieurs reprises, sévères et causèrent de nombreux blessés – ainsi que deux morts au cours des quatre semaines du mois de mai –, nous sommes loin des situations de violence paroxystique évoquées tout au long de ces deux journées d'étude. Bien plus, il est permis de considérer que la gestion et le dénouement de cette crise, au regard de l'ampleur de celle-ci, ont été proportionnellement peu violents. Ou, plus précisément, il apparaît tout au long de cette crise que l'on est moins en face d'une non-violence que d'une violence bridée. Il convient, de ce fait, d'étudier en historien cette violence globalement maîtrisée au long d'une crise qui fut pourtant longue et lourde. Ce recours à la science historique est d'autant plus utile que la discipline historique française a connu, depuis plusieurs décennies, à la croisée d'une histoire culturelle en plein développement et d'une histoire politique en profonde reviviscence, un large renouvellement épistémologique, qui lui confère des angles d'attaque et des instruments propices à ce type de questionnement, tourné en priorité vers l'analyse des modalités du vivre-ensemble au sein d'une communauté donnée. En toile de fond, il y a donc la nécessité, pour l'historien, d'étudier cette alchimie complexe qu'est toujours ce vivre-ensemble : celui-ci ne s'exprime pas seulement sur l'agora, où se déploient les luttes politiques, mais aussi, plus largement, dans la Cité, entendue comme le lieu où s'organise, de façon conflictuelle ou consensuelle, la coexistence sociale, en d'autres termes le rapport quotidien de soi aux autres.

Il se trouve que, dans le cas de Mai 68, la crise de la Cité se résout sur l'agora, par un processus électoral conduisant à la mise en place d'une nouvelle Assemblée Nationale. Ce recentrage sur l'agora des problèmes de la Cité a été rendu possible par la convergence de plusieurs facteurs que je vais énumérer tour à tour. Auparavant, une dernière remarque méthodologique s'impose. Travailler ici sur un événement des années 1960, relève de ce que l'on appelle, au sein de l'école historique française, l'histoire du temps présent. Je pense, pour ma part, qu'une telle histoire est pleinement légitime mais qu'elle est encore plus féconde lorsque l'on replace l'objet traité au sein de jeux d'échelles chronologiques en menant cette démarche d'histoire du temps présent dans une perspective chronologique plus large, qui permet de conférer davantage d'intelligence historique aux objets traités.

De fait, pour tenter d'analyser ce paradoxe apparent qu'est le contraste entre l'ampleur de l'onde de choc et sa résorption menée au bout du compte dans la légalité républicaine et la

stabilité institutionnelle, il faut étudier la crise française de mai 1968 dans une telle démarche à géométrie variable, en replaçant cette crise dans une temporalité longue, plus que séculaire, où l'on peut saisir les mutations profondes de la démocratie française depuis le XIX^{e} siècle, et notamment l'évolution de son rapport avec la violence politique.

Cette démarche, placée à l'articulation de deux temporalités, outre le gain heuristique qu'elle permet, me paraît présenter un autre intérêt, dans le cadre d'un colloque placé sous le signe de la rencontre entre historiens de nationalités différentes : elle rend bien compte, en effet, de certaines des orientations récentes de l'école historique française, dans le domaine de l'histoire politique. Celle-ci, je l'ai dit, connaît depuis deux ou trois décennies une profonde reviviscence et elle s'intéresse désormais, notamment, à l'articulation entre les événements et les tendances plus durables des communautés humaines comme les mentalités collectives ou les cultures politiques. Sur le long terme, il apparaît bien que deux processus convergents ont contribué à désacraliser l'affrontement violent comme fondement de la vie politique française[1].

La disparition du tribunal de la rue

Tout d'abord, dès la fin du XIX^{e} siècle, le tribunal de la rue a été discrédité comme lieu de légitimation politique. Il faut s'arrêter à cette mutation, qui est capitale dans l'histoire politique française. Après 1789 et au fil du XIX^{e} siècle il paraissait aller de soi que l'émeute, voire le combat de rue, puisse abattre un régime et permettre l'avènement d'un autre. D'une certaine façon, la République s'est réclamée, à plusieurs reprises au fil du XIX^{e} siècle, d'un tel tribunal de la rue, ayant forgé une partie de son identité sur et par la barricade. Certes, rétrospectivement, il apparaît qu'une telle vision collective ne relevait qu'en partie de la réalité telle que l'historien peut la reconstituer, mais les phénomènes de représentation collective sont tout aussi importants, dans la vie des communautés nationales, que la réalité objective des événements Le couple République-barricade a donc peuplé la culture politique de plusieurs générations de républicains[2].

Cela étant, il en alla autrement pour la jeune III^{e} République, après sa naissance en 1870. D'une part, ce régime était issu d'une défaite militaire plus que d'une barricade victorieuse. D'autre part, et surtout, il va s'enraciner très rapidement et démontrer sa capacité à gérer ses dissensus et ses conflits par le seul jeu des institutions. Un événement fut, à cet égard, décisif : la crise du 16 mai 1877. Face à la menace de restauration monarchique, la République l'emporte par les urnes, dans la légalité. Bien plus, les travaux de Maurice Agulhon ont montré que parallèlement à cette victoire politique, la République s'enracine à la

[1] J'ai eu l'occasion de développer plus longuement les analyses qui suivent dans Jean-François Sirinelli, *Mai 68. L'événement Janus*, Paris, Fayard, 2008.
[2] Alain Corbin et Jean-Marie Mayeur (dir.), *La barricade*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

même époque dans les cœurs et les esprits[3]. A la fois définitivement victorieuse et vite enracinée, la République va désormais être dépositaire de la règle et bénéficiaire du consentement : la règle, c'est-à-dire les principes d'une démocratie parlementaire ; le consentement, par l'adhésion à ces principes d'une très grande partie de la classe politique et de l'opinion. Le régime bénéficie donc à la fois de la légalité – puisque toute atteinte contre lui apparaîtrait comme une transgression, mettant en cause les institutions démocratiques : la notion de légalité républicaine devient à cette date pléonastique – et de la légitimité qui découle du consentement. Et, dès lors, en France la rue ne pourra plus jamais abattre un régime. Ainsi, la longévité de la III^e^ République – sept décennies d'existence – découle d'un tel consensus : même l'émeute sanglante du 6 février 1934 ne mettra pas vraiment en péril le régime, qui succombera non à une cause endogène mais à une défaite militaire face à l'Allemagne. Assurément la République suivante, quatrième du nom, est apparemment morte de la pression de la rue, après l'émeute algéroise du 13 mai 1958 – à tel point qu'un observateur aussi avisé qu'André Siegfried parlera à son sujet d'un 6 février qui « a réussi » –, mais le contexte était alors particulier : la France est engluée à cette date dans la guerre d'Algérie et c'est donc là encore un événement extérieur – même si, *stricto sensu*, l'Algérie est alors partie intégrante du territoire français – qui joue le rôle de catalyseur. Ce n'est pas la rue, au bout du compte, qui fait l'événement, d'autant que, de surcroît, le processus qui conduit à un changement de régime demeura, au moins formellement, dans le cadre de la légalité républicaine.

En dépit des slogans révolutionnaires, la crise française de mai 1968 se développe donc dans un pays dont la vie politique, depuis près d'un siècle, n'est plus arbitrée par le tribunal de la rue et duquel a été expurgée une culture de la barricade initialement constitutive de cette vie politique. Certes, les combats de la Libération de Paris durant l'été 1944 ont vu réapparaître des barricades mais cette réapparition puisait à d'autres sources – le combat de rue contre des blindés, la tentative de contrôle des grands axes de la capitale au moment du repli allemand – et ne dura que quelques jours. En 1968, l'érection de barricades n'est donc pas la réactivation de pratiques récentes et n'obéit pas non plus à des impératifs tactiques. Loin d'être une arme politique, elle est plutôt alors une résurgence de mémoire, renvoyant aux grands combats révolutionnaires du XIX^e^ siècle. Et, même si les forces de l'ordre peineront à plusieurs reprises à reprendre ces barricades, celles-ci ne marquent pas le retour du tribunal de la rue. De surcroît, ces événements surviennent dans un pays où une décrue de la violence politique avait accompagné l'instauration de la légalité républicaine. Et il s'agit bien là d'une autre tendance lourde à l'échelle du siècle tout entier.

[3] Sur ces travaux de Maurice Agulhon, on pourra notamment consulter Maurice Agulhon, Annette Becker et Evelyne Cohen (dir.), *La République en représentations. Autour de l'œuvre de Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

L'évolution du seuil de tolérance à la violence

Assurément, au début de ce siècle, la Grande Guerre fut une flambée de violence sans précédent. Dans la foulée des travaux de George Mosse, les historiens ont mis en lumière l'indéniable « brutalisation » des sociétés européennes lors de ces années terribles. Cela étant, dans le cas français – car l'analyse de George Mosse[4] sur les retombées d'une telle « brutalisation » a davantage porté sur le cas allemand –, un tel ébranlement n'a pas enrayé le reflux de la violence politique enclenché dans les dernières décennies du XIX^{e} siècle. Alain Corbin a bien montré comment un tel reflux s'est inséré dans un contexte d'affinage progressif de la sensibilité et sur l'évolution concomitante des seuils de tolérance de la douleur montrée, subie ou imposée. Un tel processus, assurément, fut complexe et variable et ses retombées sur la vie politique opérèrent par des canaux multiples et parfois indirects ou différés, mais le résultat est indéniable : dans l'expression des grandes « fièvres hexagonales »[5], la dernière grande violence collective fut la Commune. Et, déjà, à la fin du XIX^{e} siècle, le seuil de tolérance de la violence avait évolué : ainsi, l'émotion après la fusillade de Fourmies en 1891 montrait que, vingt ans après la répression de la Commune, la violence politique jugée supportable ou inévitable – en un mot, tacitement tolérée – avait déjà notablement baissé. La barricade elle-même, lieu auparavant de combats sanglants, rendus encore plus atroces par le corps à corps, si elle « hante plus que jamais le verbe »[6], disparaît le plus souvent du paysage des journées de tension ou d'affrontement au profit de la manifestation[7].

Certes, le 6 février 1934, avec ses 15 morts et ses 1435 blessés, marque le retour du sang sur le pavé parisien. Mais son retentissement vint précisément du fait que, avec un tel bilan, il rompait avec les normes de l'époque et constituait, à cet égard, une transgression. Bien plus, par une alchimie complexe qu'il conviendrait d'analyser avec soin, les horreurs de la Seconde guerre mondiale n'ont pas non plus inversé la tendance : à la Libération, le consensus républicain se réactive d'autant plus aisément qu'il porte sur l'Etat-nation, qui a terminé la guerre dans le camp des vainqueurs, mais désormais aussi sur l'Etat-providence, greffé à cette date sur la IV^{e} République naissante. Certes, celle-ci allait rapidement connaître une phase de fortes turbulences mais sans que jamais resurgisse le tribunal de la rue ou, plus précisément, sans que la rue ait jamais gain de cause par la violence. Et si, quelques années plus tard, la guerre d'Algérie teinte à nouveau de sang le pavé parisien[8], la tendance séculaire

[4] George L. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette Littératures, 1999.
[5] Michel Winock, *La fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques de 1871 à 1968*, Paris, Calmann-Lévy, 1986.
[6] *La barricade*, réf. cit., p. 27.
[7] Danielle Tartakowsky, *Le pouvoir est dans la rue. Crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier, 1998.
[8] Sans compter, sur le terrain, l'usage de la torture : cf. Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard, 2001.

ne s'inversera pas pour autant. Au fil des années soixante, la démocratie française semblait avoir expurgé définitivement la violence politique.

Et, de ce fait, si la France a connu depuis la fin du XIX[e] siècle bien des « fièvres hexagonales », celles-ci ont perdu leur teneur violente. Devient dès lors moins surprenant le paradoxe apparent que constitue cette crise aiguë de mai 1968 sans mortelle effusion de sang : en fait, les affrontements ont été alors pour partie un simulacre[9]. Entendons par là que, de part et d'autre, on a souhaité de bout en bout éviter que ces affrontements, parfois très rudes, ne débouchent sur des pertes humaines. Et la violence, de ce fait, fut largement mimée : il ne fut pas sérieusement question, du côté des forces de l'ordre, de l'utilisation des armes à feu et, de l'autre côté, nul ne songeait à mourir ou à donner la mort.

Le fait que ces événements aient eu lieu au sein d'une société enrichie par les Trente Glorieuses a joué aussi, il est vrai, un rôle essentiel dans cette maîtrise de la violence : la secousse n'était ni une révolte de la misère ni un spasme social de désespoir. Bien plus, l'acteur principal de la secousse était la jeunesse du *baby-boom*, c'est-à-dire les enfants nés dans les années de l'après-Libération et qui n'avaient jamais connu la violence de guerre[10]. Cette génération, devenue adolescente au cœur de des Trente Glorieuses, fait son apprentissage politique au fil des années 1960 dans une France débarrassée des deux grands enjeux qui ont marqué les quinze ans précédents : les guerres de décolonisation et la guerre froide, qui a laissé la place à partir de 1962-63 à la coexistence pacifique. Et, dans un tel contexte, ceux des membres de la génération du *baby-boom* qui tiennent un discours de rupture vis-à-vis de la société de leur temps aspirent en fait à une Révolution qui est doublement déconnectée par rapport aux réalités de l'époque. Par l'érection de barricades, ils agissent par réminiscence historique, retrouvant des poses issues d'un autre temps. Par les modèles mis en avant – Che Guevara, le Vietcong –, ils pratiquent une sorte de mimétisme renvoyant à d'autres contextes que le contexte français. Réminiscence et mimétisme : le combat engagé est donc hors du temps et de l'espace, avec une Révolution faite par procuration au nom des masses du Tiers monde.

Cela étant, l'insémination, à partir de la fin du XIX[e] siècle, au sein de la culture républicaine, devenue à cette date culture politique dominante, de la suprématie de l'urne sur la rue ou, pour formuler le constat autrement, du bulletin de vote sur la barricade, a eu pour celle-ci une conséquence historique irréversible : certes, elle est restée, dans le souvenir collectif, le symbole de Mai 68, comme elle avait été dans l'histoire nationale le symbole des grands combats républicains, mais la suite de cette même histoire nationale avait désamorcé son pouvoir symbolique, au profit du bulletin de vote. Dès lors, par-delà l'illusion lyrique des

[9] Au sens où Serge Berstein l'entend pour la période de l'entre-deux-guerres (cf. « L'affrontement simulé des années 1930 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 5, janvier-mars 1985, pp. 39-53).
[10] Je me permets de renvoyer ici à mon ouvrages, *Les baby-boomers*, Paris, Fayard, 2003, rééd., coll. "Pluriel", 2007.

manifestants de renouer avec une continuité révolutionnaire en érigeant des barricades, celles-ci ont été politiquement contre-productrices, car majoritairement ressenties comme illégitimes. A cet égard, la manifestation gaulliste du 30 mai 1968 qui contribua tout à la fois à entraîner et à symboliser l'inversion du cours des événements est passionnante à analyser en termes d'anthropologie historique : la marée humaine d'un demi-million de manifestants oppose symboliquement un drapeau tricolore omniprésent au drapeau rouge qui domina jusque-là le déroulement de ces événements mais aussi aux barricades qui étaient devenues l'autre élément du décor des semaines qui venaient de s'écouler.

D'une certaine façon, ce drapeau tricolore, plus qu'une affirmation de nationalisme exacerbé, apparaît à beaucoup de manifestants comme le symbole de l'Etat de droit. Et comme les principales forces politiques, dans la majorité comme dans l'opposition, tout comme les centrales syndicales, ne songent en aucun cas à mettre à mal cet Etat de droit, il faut conclure que là, en définitive, a été l'essentiel : le consensus à ce propos, qui transcende même, pour le plus grand nombre, le clivage drapeau rouge – drapeau tricolore, a constitué une digue, certes implicite mais réelle, contre l'usage massif de la violence politique dans un camp comme dans l'autre. Pour autant, un tel constat n'est pas suffisant en lui-même pour expliquer cette canalisation de la violence. L'Etat de droit, en effet, vacille parfois, dans des sociétés profondément déstabilisées par des crises multiformes. Il faut donc, on l'a déjà souligné plus haut, rappeler que le Mai français a lieu dans un pays en paix et porté à cette époque par une prospérité conquérante. C'est alors la France des quatre P : paix, prospérité, plein emploi, progrès en ligne d'horizon. La paix est indéniablement une donnée nouvelle au sein d'une société française marquée depuis près d'un siècle par la guerre franco-prussienne de 1870-1871, deux guerres mondiales, des guerres de décolonisation et une guerre froide. 1962 a vu intervenir, de façon concomitante, la fin de ces guerres de décolonisation et la « détente » dans les relations Est-Ouest. C'est un véritable adieu aux armes qui emporte alors une communauté nationale ballottée, des décennies durant, d'après-guerres en avant-guerres et ébranlée à plusieurs reprises par des épreuves belliqueuses aux effets terribles et durables. Et ce changement de contexte opère dans une France où les ferments de la prospérité des Trente Glorieuses sont à l'œuvre, gage notamment de plein emploi. Le tout est nimbé par une foi généralisée dans le progrès, que l'on retrouve dans les idéologies antagonistes qui parcourent alors la société française. Celle-ci est portée par un optimisme qui reporte loin en arrière les épreuves rencontrées et l'adieu aux armes se double donc d'un adieu aux larmes. De ce fait, il n'existe à cette date de terreau historique ni pour des révoltes profondes nées de la misère ou de l'oppression ni pour des révolutions issues de sociétés déstructurées par une guerre ou une défaite militaire. En d'autres termes, il n'y a pas dans cette France des années 1960 de facteur démultiplicateur qui seul permet aux processus historiques d'atteindre, après allumage même fortuit, une véritable densité.

Le seul paramètre démultiplicateur, en fait, réside ici dans l'amplification médiatique de l'événement. Mai 68 est, en effet, la première crise de l'ère médiatique en France. Tout se passe, tout au moins au début, sur quelques kilomètres carrés au Quartier latin mais, alors que l'annonce de la prise de la Bastille mettait parfois plusieurs semaines à parvenir au fond de certaines provinces, la crise est ici vécue en direct grâce à la radio. Ce qui crée une sorte de paradoxe concernant l'usage de la violence : celle-ci, indéniablement, a été bridée, presque codifiée, mais, dans le même temps, elle a été amplifiée médiatiquement. La crise, dans un premier temps, s'en est trouvée renforcée, jusqu'au moment où cette violence ainsi mise au carré a été portée au débit des événements en cours : l'opinion publique, d'abord favorable au mouvement, s'est retournée après la deuxième nuit des barricades.

Dans la mesure où il y avait consensus autour du maintien de l'Etat de droit, la violence, quand son cours sembla devenir incontrôlable, devint un handicap pour les événements en cours, un peu comme si ceux-ci connaissaient ainsi une sorte d'autoblocage imposée par une société apaisée et enrichie qui en récusait l'usage. D'un tel constat, il est pourtant possible de tirer deux conclusions inverses. D'une part, les modalités de résolution du Mai français paraissent confirmer une observation historique générale : si le XX^{e} siècle a vu l'apparition de minorités actives hantées par la certitude que la violence politique était un moteur de l'Histoire et un bélier capable d'abattre les démocraties parlementaires, celles-ci, en fait, n'ont succombé que dans les périodes où l'Etat de droit était affaibli par des crises multiformes. Mais, d'autre part, et pour cette raison même, l'Etat de droit solide et protecteur n'est-il que le privilège de sociétés apaisées et enrichies ?

Jean-François SIRINELLI